

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1388

19 juillet 2006

SOMMAIRE

A.08 Isolations Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange .	66607	HEPP III Luxembourg Master, S.à r.l., Luxembourg .	66614
Abrego Lux S.A., Luxembourg .	66590	HEPP III Luxembourg Master, S.à r.l., Luxembourg .	66615
Agri-Tech S.A., Luxembourg .	66587	Heim S.A., Lellig .	66579
Alaneda S.A. .	66606	Heim S.A., Lellig .	66579
Alcor Bank Luxembourg S.A., Luxembourg .	66587	HSBC Asset Management Investment Funds, Sicav, Luxembourg .	66621
Alusian S.A., Luxembourg .	66587	Immobilière Financière Holding 2000 S.A., Luxembourg .	66608
Arts & Meubles S.A.H., Luxembourg .	66617	ImmoRodange S.A., Rodange .	66602
Augusta National Holding S.A., Luxembourg .	66624	Izucar Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg .	66591
Augusta National Holding S.A., Luxembourg .	66624	Izucar Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg .	66591
Azerre S.A., Luxembourg .	66589	Kordy S.A., Luxembourg .	66603
Balfid, S.à r.l., Luxembourg .	66605	Maitland Luxembourg S.A., Luxembourg .	66609
Benet Luxembourg S.A., Luxembourg .	66604	Maitland Luxembourg S.A., Luxembourg .	66612
Brenntag Luxco S.C.A., Munsbach .	66584	Metch Invest S.A., Luxembourg .	66608
Cassiopeia Holding, S.à r.l., Luxembourg .	66583	Mowilux S.A., Wiltz .	66578
Chien Bleu S.A., Luxembourg .	66620	NN Participations Holding S.A., Luxembourg .	66609
Chien Bleu S.A., Luxembourg .	66620	Noel International S.A., Luxembourg .	66613
CIR International S.A., Luxembourg .	66606	Paerdsfrënn Amber, A.s.b.l., Imbringen .	66580
CLT-UFA S.A., Luxembourg .	66604	Pathway Hotels S.A., Luxembourg .	66612
CLT-UFA S.A., Luxembourg .	66605	Petrona Tower S.A., Luxembourg .	66591
Compagnie Financière Australe S.A., Luxembourg	66603	Real Resort Finance S.A., Luxembourg .	66605
Contact Management S.A. .	66609	Rombert S.A., Luxembourg .	66578
Egon Sourcing S.A., Luxembourg .	66588	S.C.I. Le Martinet .	66607
Emile Luxembourg, Windhof .	66590	SCI Sint Willibrord .	66613
Falcon Valley S.A., Luxembourg .	66606	Terelux S.A., Senningerberg .	66578
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon, FLTRI, A.s.b.l., Luxembourg .	66615	Tivola Immobilière S.A., Luxembourg .	66604
Fibre Finance S.A.H. .	66606	Trans Jofra, S.à r.l., Pétange .	66579
(La) Financière Victor S.A. .	66612	ULT, Union Luxembourgeoise du Tourisme, GIE, Luxembourg .	66578
(La) Financière Victor S.A., Luxembourg .	66612	Unity Media Management S.A., Luxembourg .	66582
Gekko Invest Holding S.A., Luxembourg .	66613	Unity Media S.C.A., Luxembourg .	66582
Goldman Sachs 1 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	66583	VieVestment Group S.A., Luxembourg .	66592
Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	66583	Village Aurelia, S.à r.l., Luxembourg .	66617
GSCP 2000 Eurovision Holding, S.à r.l., Luxembourg .	66589	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	66579
GSCP 2000 Lumina Holding, S.à r.l., Luxembourg .	66589	Yum! Restaurants International, S.à r.l., Luxembourg .	66603
GSMP 3 Onshore, S.à r.l., Luxembourg .	66588		
GSMP 3, S.à r.l., Luxembourg .	66588		

66578

MOWILUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 104.043.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, a été cooptée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst bureau 34, L-9544 Wiltz. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Wiltz, le 20 février 2006.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2006, réf. DSO-BP00100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(941340//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2006.

ULT, UNION LUXEMBOURGEOISE DU TOURISME, Groupement d'Interêt Economique.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.
R. C. Luxembourg C 20.

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée des membres du groupement tenue au siège social le 14 mars 2006 que Monsieur Jean Strock, demeurant à Rameldange a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Ferdinand Simon, démissionnaire.

Monsieur Jean Strock achèvera le mandat de Monsieur Ferdinand Simon qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée des membres de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

F. Weber / A. Ley
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03138. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041473//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

TERELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.162.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signature.

(045731//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

ROMBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 88.733.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1493 du 16 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2005.

Pour ROMBERT S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(041493/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

66579

HEIM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6839 Lellig, 4, rue Neie Wee.
R. C. Luxembourg B 85.628.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du conseil d'administration du 4 avril 2006

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2006, que les administrateurs ont nommé administrateur-délégué Monsieur Jean-Jacques Heim, né le 30 septembre 1947 à Epinal demeurant à L-6839 Lellig, 4, Neie Wee, en remplacement de Monsieur Mathieu Heim démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-J. Heim
L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041426/1091/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

HEIM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6839 Lellig, 4, rue Neie Wee.
R. C. Luxembourg B 85.628.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 4 avril 2006

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 4 avril 2006, les actionnaires ont porté le nombre d'administrateurs du conseil de 3 à 4 et ont nommé administrateur Monsieur Jean-Jacques Heim, né le 30 septembre 1947 à Epinal demeurant à L-6839 Lellig, 4 Neie Wee. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Les actionnaires ont également constatés la démission de Monsieur Mathieu Heim de son poste d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-J. Heim
L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041423/1091/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.248.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 23 février 2006

La société va racheter en date du 2 mars 2006 deux actions ordinaires de type B des actionnaires pour chaque cinq actions ordinaires de type B, pour un paiement comptant de EUR 22,50 pour chaque action de type B.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041514//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

TRANS JOFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4711 Pétange, 95, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 102.833.

Par la présente lettre, je vous informe de ma démission de ma fonction de gérante technique de la société à responsabilité limitée TRANS JOFRA, S.à r.l., avec effet immédiat.

Bettembourg, le 18 avril 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04175. – Reçu 14 euros.

S. De La Faye De Guerre.

Le Receveur (signé): Signature.

(041718//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

PAERDSFRÈNN AMBER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6195 Imbringen, 25, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 1.531.

STATUTS

Entre les membres fondateurs:

- 1) Jaminon Alex 9, route de Luxembourg, L-6195 Imbringen,
- 2) Jaminon Pitt 25, route de Luxembourg, L-6195 Imbringen,
- 3) Kieffer Arthur 2, rue St Fiacre, L-1519 Luxembourg,
- 4) Kieffer Fernand 2, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg,
- 5) Medernach Claude 25, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,
- 6) Nickels Yvette 11, rue Prince Henri, L-7727 Colmar-Berg,
- 7) Schiltz-Neuman Sandra 40, route de Luxembourg, L-6195 Imbringen.

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée PAERDSFRENN AMBER, Association sans but lucratif, en abrégé PFA.

Art. 2. Son siège social est à L-6195 Imbringen, 25, route de Luxembourg.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Chapitre 2. Objets, Buts

Art. 4. L'association a pour objet:

- a) De grouper les personnes intéressées au sport hippique.
- b) D'organiser des concours et des manifestations hippiques.
- c) De défendre les intérêts sportifs de ses membres.
- d) De promouvoir la camaraderie sportive.
- e) De prendre toutes les mesures permettant de réaliser l'objet de l'association.

Chapitre 3. Sociétaires

Art. 5. L'association comprend:

- a) Des membres actifs qui s'intéressent directement à l'objet de l'association.
- b) Des membres d'honneur qui versent une cotisation de soutien, des dons, financiers ou autres, afin de promouvoir les activités de l'association.

Art. 6. Le nombre des membres ne pourra être à 5.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) Par démission écrite.
- b) Par défaut de payer la cotisation annuelle.
- c) Par exclusion pour motifs graves. Cette sanction est prononcée par le conseil d'administration, la personne concernée ayant préalablement entendue en ses explications.

Tout membre sortant est tenu de s'acquitter de ses obligations envers l'association, les cotisations payées pour l'année en cours restent acquises à l'association.

Chapitre 4. Organes de l'association

Art. 8. Les organes de l'association sont:

- a) L'assemblée générale qui est soit ordinaire, soit extraordinaire, et qui est l'organe suprême de l'association, ses décisions sont souveraines.
- b) Le conseil d'administration qui est l'organe exécutif de l'association. Il a les pouvoirs de disposition et d'administration les plus étendus pour assurer la gestion générale des affaires de l'association et la poursuite de l'objet social.
- c) Les réviseurs de caisse, qui chaque année, avant l'assemblée générale ordinaire, vérifient les comtes de l'association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à d'autres organes, soit par la loi, soit par les statuts, est de la compétence du conseil d'administration.

Chapitre 5. Assemblées générales

Art. 9. Une assemblée générale est convoquée au cours du 1^{er} trimestre de chaque année civile.

Chaque membre peut prendre part aux assemblées générales.

Chaque membre actif dispose à l'assemblée générale d'une voix délibérative.

Toute assemblée générale sera présidée par le président ou son remplaçant.

Les membres du conseil d'administration forment le bureau de l'assemblée. Le vote se fait à main levée.

Le vote par procuration est autorisé. Le vote par procuration est autorisé.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire peut valablement décider, quel que soit le nombre des membres présents, ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

L'ordre du jour est établi par le conseil d'administration. Il devra nécessairement porter les points suivants:

- a) présentation des rapports d'activité par le président, le secrétaire, le trésorier et les réviseurs de caisse;
- b) approbation des comptes et décharge à donner aux membres du conseil d'administration pour l'exercice écoulé;
- c) élection du nouveau conseil d'administration;

- d) élection de deux réviseurs de caisse;
- e) fixation du montant des cotisations;
- f) divers.

Toute proposition signée d'un membre et présentée par écrit au conseil d'administration 15 jours avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée:

- a) en cas de modification des statuts;
- b) lorsqu'une demande écrite et signée d'un nombre de 25 membres au moins de la dernière liste annuelle des membres est adressée au conseil d'administration;
- c) lorsque la majorité des membres élus au conseil d'administration est démissionnaire.

Dans ces deux derniers cas, l'assemblée générale extraordinaire devra se tenir dans un délai de trois mois à partir du jour de la demande, respectivement de la dernière démission.

Chapitre 6. Le conseil d'administration

Art. 12. Généralités, candidatures, mandats. Le conseil d'administration se compose de trois membres au moins et de sept membres au maximum.

Ces membres sont élus à main levée par l'assemblée générale ordinaire.

Sont éligibles tous les membres actifs qui ont atteint l'âge de 18 ans au premier janvier de l'année en cours.

Les candidats pour le conseil d'administration doivent poser leur candidature par écrit au président, et ce, au plus tard 24 heures avant l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 2 ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 13. Absences, vacances. En cas de vacance d'un poste dans le conseil d'administration, avant l'expiration du mandat, le conseil d'administration a le droit de pourvoir provisoirement à ce poste. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit cette vacance, procède à l'élection définitive du membre.

Le membre ainsi désigné achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 14. Composition, répartition des charges. Selon le nombre de ses membres, le conseil d'administration se compose:

- du président,
- du vice-président,
- du secrétaire,
- du trésorier,
- des autres membres.

Art. 15. Fonctionnement. Le président convoque le conseil d'administration chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, ou sur la demande de ces membres.

Le président dirige et surveille l'activité de l'association dont il est représentant officiel.

Il convoque les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale dont il assume la présidence.

En cas d'absence, il sera remplacé par le vice-président ou par le secrétaire.

Le secrétaire assure toute correspondance de l'association, il dresse les rapports des séances et il est responsable de la mise en oeuvre des décisions du conseil d'administration et des convocations aux assemblées générales ainsi qu'aux réunions du conseil d'administration.

Le trésorier a la garde de la caisse de l'association et gère les affaires financières en bon père de famille.

Les deux réviseurs de caisse doivent surveiller et contrôler les comptes présentés par le trésorier.

A ces fins, ils pourront prendre, à tout moment, inspection de tous les documents comptables, et ils devront rendre compte de leur mandat à l'assemblée générale annuelle.

Ils sont élus par l'assemblée générale pour un exercice, et ils sont rééligibles.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix.

Il délibère valablement si la moitié des ses membres est présente à la réunion.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre d'un spécialiste ou de toute autre personne qui sera autorisée à assister aux réunions avec voix consultative.

L'association sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont obligatoirement celle du président et celle du secrétaire ou du trésorier.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Chapitre 7. Modification des statuts

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les présents statuts dans les conditions prévues par L'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre 8. Cotisations

Art. 17. Les montants des cotisations sont actuellement fixés par l'assemblée générale ordinaire.

Chapitre 9. Dispositions diverses

Art. 18. Les résolutions et procès-verbaux des assemblées générales certifiées conformes par le bureau, Seront disponibles des membres de l'association au secrétariat.

La liste des membres de l'association, mise à jour chaque année dans les six mois à partir de la clôture de l'année civile, sera déposée au secrétariat de l'association ou toute personne présentant un intérêt pourra la consulter.

Art. 19. Tous les cas non prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 ou les présents statuts, seront tranchés par le conseil d'administration.

Chapitre 10. Dissolution

Art. 20. La dissolution de l'association doit être prononcée par une assemblée générale extraordinaire.

Le mode de convocation et de fonctionnement est le même que celui prévu pour la modification des statuts.

Cette assemblée générale décide également de l'affectation du patrimoine de l'association, en dehors des apports, biens et contributions privées et personnelles des ses membres.

Fait à Imbringen, le 21 février 2006, par les membres fondateurs:

Jaminon Alex	Signature
Jaminon Pitt	Signature
Kieffer Arthur	Signature
Kieffer Fernand	Signature
Medernach Claude	Signature
Nickels Yvette	Signature
Schiltz-Neuman Sandra	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03095. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041495//141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

UNITY MEDIA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered officex: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 108.625.

It has been resolved at a board of directors meeting of UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A., held on 24 March 2006, acting as manager of UNITY MEDIA S.C.A., to transfer the registered address of UNITY MEDIA S.C.A. to 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

It has been resolved at the same meeting, to also change the registered address of UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A., to 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Il a été résolu lors d'une réunion du conseil d'administration de UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A., tenue en date du 24 mars 2006, en tant que gérant de UNITY MEDIA S.C.A., de changer le siège social de UNITY MEDIA S.C.A. au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Il a été résolu lors de la même réunion, de changer également le siège social de UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A., au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITY MEDIA S.C.A.

UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041494/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 108.624.

It has been resolved at a board of directors meeting of the Company, held on 24 March 2006, to transfer the registered address of the Company to 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Il a été résolu lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société, tenue en date du 24 mars 2006, de changer le siège social de la Société au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITY MEDIA MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041501/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CASSIOPEIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.819.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2006 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041524/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.045.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du avril 27, 2006, a décidé de nommer Rosa Villalobos, c/o GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II, 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérante, sans limitation de durée.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du mai 1^{er}, 2006, composé comme suit:

- John Bowman,
- Steffen Kastner,
- Gerardus Nicolaas Meijssen,
- Alain Steichen,
- Rosa Villalobos,
- Ulrika Werdelin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.

G. Meijssen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041527//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**GOLDMAN SACHS 2 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.363.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du avril 27, 2006, a décidé de nommer Rosa Villalobos, c/o GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II, 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérante, sans limitation de durée.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du mai 1^{er}, 2006, composé comme suit:

- John Bowman,
- Steffen Kastner,
- Gerardus Nicolaas Meijssen,
- Alain Steichen,
- Rosa Villalobos,
- Ulrika Werdelin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDMAN SACHS 2 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.

G. Meijssen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041538//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

BRENTAG LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5356 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 97.313.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of January.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRENTAG LUXCO, a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 97.313 (hereinafter the «Company»), pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 24 January 2006.

A copy of the said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, on 25 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 January 2004, number 6. The articles of incorporation were last modified by a notarial deed of the undersigned notary on 17 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 May 2004, number 549.

2) The issued share capital of the Company is currently set at three million two hundred thirty-six thousand two hundred seventy-two Euro fifty cents (EUR 3,236,272.50) represented by fully paid up shares, consisting of two million five hundred eighty-nine thousand seventeen (2,589,017) Class A Ordinary Shares with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and one (1) Management Share with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25).

3) Pursuant to article 6.6 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000) represented by four hundred million (400,000,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 24 January 2006, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital from its present amount of three million two hundred thirty-six thousand two hundred seventy-two Euro fifty cents (EUR 3,236,272.50) up to three million three hundred and fifty-four thousand eight hundred Euro (EUR 3,354,800) through the issuance of ninety-four thousand eight hundred twenty-two (94,822) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share for a total amount of one hundred and eighteen thousand five hundred and twenty-seven Euro and fifty cents (EUR 118,527.50) (the «Newly Issued Class A Ordinary Shares»), through the conversion of ninety-four thousand eight hundred twenty-two (94,822) Series 1 CPECs.

The ninety-four thousand eight hundred twenty-two (94,822) Newly Issued Class A Ordinary Shares are subscribed for a total price of one hundred and eighteen thousand, five hundred and twenty-seven Euro and fifty cents (EUR 118,527.50) entirely allocated to the share capital.

In accordance with article 6.6 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The Newly Issued Class A Ordinary Shares in the Company have been subscribed and allocated as follows:

CPECs Holder	Address of CPECs Holder	Number of CPECs	Number of CPECs to be converted into Shares	Number of CPECs after conversion
1. Klaus Engel	Am Botanischen Garten 20, D-47058 Duisberg, Germany	173,506	24,272	149,234
2. Doris Engel	Obermatten 11, 79194 Gundelfingen, Germany	57,835	8,091	49,744
3. Jürgen Buchsteiner	Stubbenhauser Str. 20B, D-40822 Mettmann, Germany	180,446	25,243	155,203
4. Daniel Pithois	4, allée de Pommeraie, F-91570 Bièvres, France	150,371	21,036	129,335
5. Heinrich Eickmann	Frederick-Schmidt-Strasse 5, 50931 Köln, Germany	34,701	4,854	29,847
6. Yves Merolle	2, allée Murat, 78150 Rocquencourt, France	23,134	3,236	19,898
7. Helmut Struger	Akaziengang 2, 4040 Puchenau, Linz, Austria	34,701	4,854	29,847
8. Georg Müller	Humboldtstrasse 159F, Essen, Germany	23,134	3,236	19,898
Total		661,646	94,822	583,006

At conversion each Class A Ordinary Shares has been issued for a total value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) entirely allocated to the share capital.

The value of this contribution has been described by a report of MAZARS S.A., réviseurs d'entreprises in Luxembourg, dated 23 January 2006, which will remain attached to the present notarial deed.

The conclusion of this report is the following: «Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond, en cas de demandes de conversion de CEPCs Série 1, au moins à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«Art. 6.1. Subscribed Capital. The Company has a subscribed capital of three million three hundred and fifty-four thousand eight hundred Euro (EUR 3,354,800) represented by fully paid up shares, consisting of two million six hundred eighty-three thousand eight hundred thirty-nine (2,683,839) Class A Ordinary Shares with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (herein, the «Class A Ordinary Shares») and one (1) Management Share with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (herein, the «Management Share»).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company except as may be required by law or as otherwise provided in any agreement which may be entered into by the Company and the Class A Ordinary Shareholders.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the German text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar M^e Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigter des alleinigen Geschäftsführers von BRENNTAG LUXCO, eine Kommanditgesellschaft auf Aktien mit Gesellschaftssitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburg Gesellschafts- und Handelsregister unter Sektion B Nummer 97.313 (die «Gesellschaft»), gemäß eines Beschlusses des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 24. Januar 2006.

Eine Abschrift der obengenannten Beschlüsse wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, in der obengenannten Eigenschaft handelnd, ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft wurde in der Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien gegründet, gemäß Urkunde des Notars M^e Joseph Elvinger vom 25. November 2003, welche Urkunde am 3. Januar 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 6 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 17. März 2004 abgeändert, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, welche Urkunde am 27. Mai 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 549 veröffentlicht wurde.

2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt zurzeit drei Millionen zweihundertsechsdreißigtausendzweihundertzweiundsiebzig Euro fünfzig Cent (EUR 3.236.272,50) und setzt sich zusammen aus vollständig eingezahlten Aktien, bestehend aus zwei Millionen fünfhundertneundachtzigtausendsiebzehn (2.589.017) Stammaktien der Klasse A im Pari-Wert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) sowie einer (1) Komplementärsaktie im Pari-Wert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

3) Gemäß Artikel 6.6 («Genehmigtes Kapital») der Satzung der Gesellschaft beträgt das genehmigte Kapital zurzeit fünfhundert Millionen Euro (EUR 500.000.000) bestehend aus vierhundert Millionen (400.000.000) Stammaktien der Klasse A mit einem Pari-Wert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Der alleinige Geschäftsführer ist ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne den bisherigen Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

4) Durch Beschluss vom 24. Januar 2006, hat der alleinige Geschäftsführer beschlossen, das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen zweihundertsechsdreißigtausendzweihundertzweiundsiebzig Euro fünfzig Cent (EUR 3.236.272,50) auf drei Millionen dreihundertvierundfünfzigtausendachthundert Euro (EUR 3.354.800), durch die Schaffung von vierundneunzigtausendachthundertzweiundzwanzig (94.822) neuen Stammaktien der Klasse A mit einem Pari-Wert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) für eine Gesamtsumme von einhundertachtzehntausendfünfhundertsiebenundzwanzig Euro fünfzig Cent (EUR 118.527,50) zu erhöhen (die «Neuen Stammaktien der Klasse A»), durch die Konvertierung von vierundneunzigtausendachthundertzweiundzwanzig (94.822) Serien 1 CPECS.

Die vierundneunzigtausendachthundertzweiundzwanzig (94.822) neuen Stammaktien der Klasse A wurden für eine Gesamtsumme von einhundertachtzehntausendfünfhundertsiebenundzwanzig Euro fünfzig Cent (EUR 118.527,50) ge-

zeichnet, bestehend aus einer Kapitaleinlage von einhundertachtzehntausendfünfhundertsiebenundzwanzig Euro fünfzig Cent (EUR 118.527,50).

Gemäß Artikel 6.6 («Genehmigtes Kapital») der Satzung der Gesellschaft hat der alleinige Geschäftsführer das Vorkaufsrecht der alten Aktionären aufgehoben.

Die Neuen Stammaktien der Klasse A wurden wie folgt gezeichnet und zugewiesen:

CPECs Inhaber	Adresse von CPECs Inhaber	Nummer von CPECs	Nummer der in Stammaktien zu konvertierenden dem CPECs	Nummer von CPECs nach Konvertierung
1. Klaus Engel	Am Botanischen Garten 20, D-47058 Duisberg, Germany	173.506	24.272	149.234
2. Doris Engel	Obermatten 11, 79194 Gundelfingen, Germany	57.835	8.091	49.744
3. Jürgen Buchsteiner	Stubbenhauser Str. 20B, D-40822 Mettmann, Germany	180.446	25.243	155.203
4. Daniel Pithois	4, allée de Pommeraie, F-91570 Bièvres, France	150.371	21.036	129.335
5. Heinrich Eickmann	Frederick-Schmidt-Strasse 5, 50931 Köln, Germany	34.701	4.854	29.847
6. Yves Merolle	2, allée Murat, 78150 Rocquencourt, France	23.134	3.236	19.898
7. Helmut Struger	Akaziengang 2, 4040 Puchenau, Linz, Austria	34.701	4.854	29.847
8. Georg Müller	Humboldtstrasse 159F, Essen, Germany	23.134	3.236	19.898
Total		661.646	94.822	583.006

Im Rahmen der Konvertierung wurde jede Stammaktien der Klasse A zu einem Gesamtwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) ausgegeben und der entsprechende Betrag wurde vollständig der Gesellschaftskapital zugewiesen.

Der Wert dieser Einlagen wurde durch einen Bericht von MAZARS S.A., réviseur d'entreprises in Luxemburg, vom 23. Januar 2006 beschrieben, und bleibt der gegenwärtigen notariellen Urkunde als Einlage beigefügt.

Die Schlussfolgerung dieses Bericht lautet: «Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond, en cas de demandes de conversion de CEPCs Série 1, au moins à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Folglich der Kapitalerhöhung ist Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und lautet in Zukunft wie folgt:

«Art. 6.1. Gezeichnetes Kapital. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf drei Millionen dreihundertvierundfünfzigtausendachthundert Euro (EUR 3.354.800) und setzt sich zusammen aus vollständig eingezahlten Aktien, bestehend aus zwei Millionen sechshundertdreiundachtzigtausendachthundertneununddreißig (2.683.839) Stammaktien der Klasse A im Pari-Wert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (nachstehend «Stammaktien der Klasse A» genannt) sowie einer (1) Komplementärsaktie im Pari-Wert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (nachstehend «Komplementärsaktie» genannt). Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann anhand eines Beschlusses der Gesellschafter, der genauso anzunehmen ist wie ein Beschluss über eine Satzungsänderung, erhöht oder gesenkt werden. Die Gesellschaft ist in dem gesetzlich zulässigen Ausmaß sowie unter den gesetzlich zulässigen Bedingungen berechtigt, ihre eigenen Aktien zurückzukaufen.

Abstimmungen der Inhaber sämtlicher Aktien sind gemeinsam vorzunehmen, und die Inhaber separater Klassen von Aktien sind nicht befugt, separat über Angelegenheiten abzustimmen, es sei denn, dies ist kraft des Gesetzes erforderlich oder in dieser Satzung festgelegt. In Verbindung mit keiner Aktienklasse bestehen in bezug auf Aktien der Gesellschaft Vorkaufsrechte, es sei denn, dies ist des Gesetzes erforderlich oder in einer sonstigen Vereinbarung, die zwischen der Gesellschaft und den Inhabern der Stammaktien der Klasse A abgeschlossen werden kann, vorgesehen.»

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, vol. 27CS, fol. 40, case 5. – Reçu 1.185,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Februar 2006.

J. Elvinger.

(042073/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 23.204.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2005

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 12 avril 2006

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Bertrand Michaud de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2006, dans leurs fonctions les administrateurs actuellement en poste, à savoir:

- Monsieur Jean Chausse,
- Monsieur Gilbert Richard,
- Monsieur Jean-Luc Dubois.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2006

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Bertrand Michaud de sa responsabilité d'Administrateur-Délégué.

Le Conseil propose à Monsieur Jean-Luc Dubois qui accepte la responsabilité de la gestion quotidienne de la société, domicilié au 37, rue de Kertatupage, 29200 Brest, France.

J.-L. Dubois

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041528//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

AGRI-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.470.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 avril 2006*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Grassi Nadia sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Carletto Marco est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

AGRI-TECH S.A.

A. De Bernardi / N. Grassi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041530/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

ALUSIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.016.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041757//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

GSMP 3 ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.137.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du avril 27, 2006, a décidé de nommer Rosa Villalobos, c/o GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II, 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérante, sans limitation de durée.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du mai 1^{er}, 2006, composé comme suit:

- Eric Goldstein,
- Steffen Kastner,
- Gerardus Nicolaas Meijssen,
- Alain Steichen,
- Rosa Villalobos,
- Ulrika Werdelin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP 3 ONSHORE, S.à r.l.

G. Meijssen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041534//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

GSMP 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.136.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du avril 27, 2006, a décidé de nommer Rosa Villalobos, c/o GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II, 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérante, sans limitation de durée.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du mai 1^{er}, 2006, composé comme suit:

- Eric Goldstein,
- Steffen Kastner,
- Gerardus Nicolaas Meijssen,
- Alain Steichen,
- Rosa Villalobos,
- Ulrika Werdelin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP 3, S.à r.l.

G. Meijssen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041535//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

EGON SOURCING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.283.

Extract of the resolutions taken by the Board of Director of June 27th, 2005

- The resignation of Ms Carole Caspari for personal reasons as a Director is accepted with effect as at June 15th, 2005.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 27 juin 2005

- La démission de Madame Carole Caspari pour des raisons personnelles est acceptée avec effet au 15 juin 2005.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

EGON SOURCING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041604/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

GSCP 2000 EUROVISION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.805.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 avril 2006, a décidé d'accepter la démission de Benoît Valentin, c/o GOLDMAN SACHS, Peterborough Court, 133, Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme administrateur, et de nommer James Reynolds, c/o GOLDMAN SACHS, Peterborough Court, 133, Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme administrateur, sans limitation de durée.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 27 avril 2006, composé comme suit:

- John Bowman,
- Gerardus Nicolaas Meijssen,
- James Reynolds,
- Jean Steffen,
- Ulrika Werdelin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP 2000 EUROVISION HOLDING, S.à r.l.

G. Meijssen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041539//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.043.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 avril 2006, a décidé d'accepter la démission de Benoît Valentin, c/o GOLDMAN SACHS, Peterborough Court, 133, Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme administrateur, et de nommer James Reynolds, c/o GOLDMAN SACHS, Peterborough Court, 133, Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme administrateur, sans limitation de durée.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 27 avril 2006, composé comme suit:

- John Bowman,
- Gerardus Nicolaas Meijssen,
- James Reynolds,
- Jean Steffen,
- Ulrika Werdelin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l.

G. Meijssen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041541//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

AZERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 83.933.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Christophe Davezac et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041611/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

EMILE LUXEMBOURG, Société Coopérative.

Siège de la société mère: B-5330 Assesse, 76, rue Saint-Denys.
Siège de la succursale: L-8399 Windhof, ancienne route d'Arlon 2.
R. C. Luxembourg B 116.097.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Procès-verbal de Assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2006

L'an 2006, le 2 janvier, au siège social de la Société Coopérative à Responsabilité limitée EMILE, situé à B-5330 Assesse, rue Saint-Denys 76, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EMILE.

La séance est ouverte à 20.00 heures, sous la présidence de Mme Mélinda Servais, administratrice déléguée.

Monsieur Jean-Marc Richir et Monsieur Franck Servais complètent le bureau.

Mme la Présidente invite M. Richir à remplir les fonctions de secrétaire.

Mme la Présidente constate que d'après la liste des présences, sont présents ou représentés, les actionnaires dont les noms suivent:

- Jean-Marc Richir,
- Franck Servais,
- Mélinda Servais.

Mme la Présidente expose que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, et que l'assemblée se considère comme valablement convoquée.

Ces fait exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

1. Ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg.

La présente assemblée générale décide d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de EMILE LUXEMBOURG dont le siège sera établi à L-8399 Windhof, ancienne route d'Arlon 2.

Les activités de la succursale consistent en l'achat, la vente et la distribution de produits éthiques et équitables.

La direction de cette succursale est confiée à Madame Mélinda Servais. Madame Servais bénéficie du pouvoir de représentation pour ladite succursale. Celle-ci est nommée jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitations de sommes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Les membres du bureau

F. Servais / J.-M. Richir / M. Servais

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 janvier 2006

1. Ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg:

La présente assemblée générale décide d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de EMILE LUXEMBOURG, dont le siège sera établi à L-8399 Windhof, ancienne route d'Arlon 2.

Les activités de la succursale consistent en l'achat, la vente et la distribution de produits éthiques et équitables.

La direction de cette succursale est confiée à Madame Mélinda Servais. Madame Servais bénéficie du pouvoir de représentation pour ladite succursale. Celle-ci est nommée jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitations de sommes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Les membres du bureau

F. Servais / J.-M. Richir / M. Servais

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041563//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

ABREGO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.584.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041754//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

IZUCAR LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.968.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 4 mai 2006

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer Monsieur Martin Diaz Plata en sa qualité de gérant de catégorie A de la Société et met fin à son mandat avec effet au 4 mai 2006.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur James Montgomery Brown, directeur financier, demeurant au 11100 Santa Monica Boulevard, Los Angeles, Californie 90025, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 4 mai 2006 en remplacement de Monsieur Martin Diaz Plata.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

IZUCAR LUXEMBOURG I, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041612/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

IZUCAR LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.966.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 4 mai 2006

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer Monsieur Martin Diaz Plata en sa qualité de gérant de catégorie A de la Société et met fin à son mandat avec effet au 4 mai 2006.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur James Montgomery Brown, directeur financier, demeurant au 11100 Santa Monica Boulevard, Los Angeles, Californie 90025, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 4 mai 2006 en remplacement de Monsieur Martin Diaz Plata.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

IZUCAR LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041613/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

PETRONA TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 114.945.

Résolution du Conseil d'Administration (signé en contrepartie)

Les soussignés, agissant en leur qualité d'administrateur de la société anonyme PETRONA TOWER S.A., dont le siège social se trouve 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, ont pris acte et résolution suivants:

Il a été pris acte de la démission de Monsieur Claude Kremer en tant qu'administrateur.

Il a été résolu de pourvoir à son remplacement par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg comme nouvel administrateur, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2006.

Ch. Bühlmann / A. Taskiran

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041743//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

VieVestment GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 116.412.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of April.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) SG 1 HOLDING CYPRUS LIMITED, with its registered office at Nikis&Kastoros, 2 Synyka Building, P.C. 1087 Nicosia, Cyprus, registered at the Registrar of Companies Nicosia under number HE 165283, hereby represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, represented by one of its A proxyholders Mr Frank Verdier, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Mr Adrianus Schoon, director, born on 5th July 1952 in Akersloot, Netherlands, residing in Delving 104, 1921 VG Akersloot, The Netherlands, hereby represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, represented by one of its A proxyholders Mr Frank Verdier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company, which they declared organized among themselves:

Art. 1. Name

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of VieVestment GROUP S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object

4.1 The object of the Company is:

4.1.1 To acquire and hold shares, stock, debenture stock, bonds, notes, obligations, warrants, options, and securities issued or guaranteed by any company, public bodies and authorities in any part of the world, to acquire any such shares, stock, debenture, debenture stock, bonds notes, obligations, warrant options or security by subscription, purchase, exchange, underwriting or otherwise, and whether or not fully paid up, and subject to such terms and conditions (if any) to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incident to the ownership of any investment of the company including the administration, control and development of the portfolio.

4.1.2 To borrow and to raise money with or without security in such manner as the board of directors shall think fit. To invest and deal with the money of the company not immediately required for the purposes of its business in or upon such investments, loans or securities and in such manners as may from time to time be determined and to hold or otherwise deal with the investment made.

4.1.3 To carry on any other trade or business which in the opinion of the board of directors are capable of being conveniently or advantageously carried on in connection with or ancillary to any of the activities of the company or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the property or rights of the company or to otherwise advance the interest of the company and its shareholders.

Art. 5. Share Capital

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by eighteen thousand six hundred (18,600) ordinary shares of class A and six thousand two hundred (6,200) preferential non voting class B shares, having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares

6.1 The Company may acquire its own shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of shares

7.1 All the shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of shares, the Shareholder's address, the number and type of shares held by a Shareholder, any transfer of shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors

8.1 The Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman») at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 10.6 and 10.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Corporate Signature

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of Shareholders. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders*General meeting of shareholders*

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each ordinary class A share is entitled to one vote, the preferential non voting class B shares are not entitled to any voting right with the exceptions provide for by the law. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital.

18.3 Preferential and recoverable dividends

A preferential and recoverable dividend shall be distributed or accrued in respect of each financial year of the Company with respect to the holders of class B preferential non voting shares corresponding to 7% (seven per cent) of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any, payable by fully closed accounting year on the thirty-first of December (or, if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day) (but only from the date of their issue) and for the first accounting year pro rata temporis, and for the last time for the accounting year ended before the putting into liquidation of the Company.

18.4 Ordinary dividends

Thereafter, the General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends, provided that the ordinary dividends shall be distributed, exclusively, to the holders of class A ordinary shares proportionally to their respective shareholding.

18.5 Interim dividends

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

18.6 Interest

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors.

19.3 Preferential non voting shares - recoverable dividend

After clearance of all debts, the holders of class B preferential non voting shares shall receive payment of their accumulated preferential and recoverable dividend which has not yet been recovered until the last accounting year prior to the putting into liquidation of the Company (to be payable whether or not the preferential dividend has been declared or earned).

19.4 Preferential non voting shares - Reimbursement of investment

Thereafter the holders of class B preferential non voting shares shall receive reimbursement of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any.

19.5 Ordinary shares - Reimbursement of investment

Thereafter the holders of ordinary class A shares shall receive reimbursement of their nominal value increased with the relevant issue premium, if any.

19.6 Liquidation boni

Finally, whatever remains shall be divided proportionally among the holders of ordinary class A shares.

19.7 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.8 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.9 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
ASG 1 HOLDING CYPRUS LIMITED, prenamed.	EUR 23,250	18,600	EUR 23,250
Mr Adrianus Schoon.	EUR 7,750	6,200	EUR 7,750
Total	EUR 31,000	24,800	EUR 31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200 (two thousand two hundred Euro).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2007.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting of Shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three the number of Directors divided into two classes A and B and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2006:

Directors of class A:

1) Mr Ronald van de Langenberg, director, born on 27th August 1966 in Oisterwijk, Netherlands, residing in Arnhemsestraat 94, 6974 AL Leuvenheim, The Netherlands.

Directors of Class B:

2) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B number 9.098;

3) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B number 41.471.

2. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the General Meeting of Shareholders hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

3. The registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Resolved to elect EURAUDIT S.A., having its registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 42.889 as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2006.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ASG 1 HOLDING CYPRUS LIMITED, avec siège social à Nikis&Kastoros, 2 Synyka Building, P.C. 1087 Nicosia, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Nicosia sous le numéro HE 165283, ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par un de ses fondés de pouvoir Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2) M. Adrianus Schoon, administrateur, né le 5 juillet 1952 à Akersloot, Pays-Bas, demeurant à Delving 104, 1921 VG Akersloot, Pays-Bas, ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par un de ses fondés de pouvoir Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination VieVestment GROUP S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société a pour objet:

4.1.1 D'acquérir et de détenir des actions, parts de capital, parts obligataires, titres obligataires, obligations bancaires, obligations, certificats d'option, options et titres émis ou garantis par toute société, collectivité ou autorité publique dans toute partie du monde, d'acquérir ces actions, parts de capital, parts obligataires, titres obligataires, obligations bancaires, obligations, certificats d'option, options et titres par voie de souscription, achat, échange, souscription ou autrement, qu'ils soient entièrement libérés ou non, et sous réserve de telles modalités et conditions (s'il y en a) d'exercer et faire valoir chaque droit et pouvoir conférés par ou inhérents à la propriété de chaque investissement de la société, y compris la gestion, le contrôle et le développement du portefeuille.

4.1.2 D'emprunter et de lever des capitaux avec ou sans sûreté de la manière que le conseil d'administration jugera appropriée. D'investir et de négocier avec les capitaux de la société qui ne sont pas immédiatement requis pour les besoins de ses affaires, aux investissements, emprunts ou portefeuilles titres et d'une façon qui peut être déterminé de temps en temps et de détenir ou autrement négocier les investissements effectués.

4.1.3 De s'engager dans tout autre commerce ou toute autre affaire qui, du point de vue du conseil d'administration, est susceptible d'être mis en oeuvre d'une manière commode ou avantageuse en relation avec ou accessoirement à une activité quelconque de la société ou dont il est estimé qu'il augmente la valeur ou rend plus profitable une propriété ou un droit de la société - soit directement ou indirectement - ou qu'il fasse progresser l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

Art. 5. Capital social

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en dix-huit mille six cents (18.600) actions ordinaires de classe A et six mille deux cents (6.200) actions préférentielles sans droit de vote de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

7.7 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration

8.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration

9.1 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée d'un (1) an et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Signature Sociale

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration. Les Actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque action de classe A donne droit à une voix, les actions préférentielles sans droit de vote de classe B ne donnent pas droit au vote sous réserve des exceptions prévues par la loi. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Dividendes préférentiels et récupérables

Un dividende préférentiel et récupérable sera distribué ou accumulé pour chaque année sociale, en faveur des détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de classe B, correspondant à sept pour cent (7%) de leur valeur nominale augmentée de la prime d'émission correspondante s'il y en a, payable par année comptable dûment clôturée, le trente et un décembre (ou si ce jour n'est pas un jour d'ouverture bancaire à Luxembourg, au jour d'ouverture bancaire le plus immédiat) (mais seulement à dater de leur émission) et pour la première année comptable pro rata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la Société.

18.4 Dividendes ordinaires

Ensuite, l'Assemblée Générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont il sera disposé du solde des bénéfices annuels et pourra déclarer de temps en temps des dividendes ordinaires, pourvu que les dividendes ordinaires soient distribués, exclusivement, aux détenteurs d'actions ordinaires de classe A proportionnellement à leur participation respective.

18.5 Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous respect des conditions prévues par la loi, par décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes.

18.6 Devise

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil d'administration et peuvent être payés en temps et lieu tel que déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider définitivement du taux d'échange applicable pour convertir les fonds du dividende en leur devise de paiement.

18.7 Intérêts

Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés, qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration.

19.3 Actions préférentielles sans droit de vote - Dividende récupérable

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de classe B recevront paiement de leur dividende préférentiel et récupérable accumulé, qui n'a pas été récupéré jusqu'à la dernière année comptable précédant la mise en liquidation (à payer, qu'un dividende préférentiel ait été ou non déclaré ou gagné).

19.4 Actions préférentielles sans droit de vote - Remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de classe B, recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission correspondante s'il y en a.

19.5 Actions ordinaires - Remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions ordinaires de classe A recevront remboursement de la valeur nominale augmentée de la prime d'émission correspondante s'il y en a.

19.6 Boni de liquidation

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les détenteurs d'actions ordinaires de classe A.

19.7 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.8 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.9 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital sous-crit	Nombre d'actions	Libération
ASG 1 HOLDING CYPRUS LIMITED, prenamed	23.250 EUR	18.600	23.250 EUR
M. Andrianus Schoon, précité	7.750 EUR	6.200	7.750 EUR
Total	31.000 EUR	24.800	31.000 EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2006. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2007.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont immédiatement constituées en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décident de fixer à trois le nombre des Administrateurs qui seront répartis en deux classes A et B et décident de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2006:

Classe A:

1) M. Ronald van de Langenberg, administrateur, né le 27 août 1966 à Oisterwijk, Pays-Bas, demeurant à Arnhemsestraat 94, 6974 AL Leuvenheim, Pays-Bas.

Classe B:

2) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., précitée, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B numéro 9.098;

3) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., précitée, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B numéro 41.471.

2. Conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

3. Le siège social est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Décident de nommer EURAUDIT S.A., avec siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 42.889, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 28, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2006.

P. Bettingen.

(046283/202/667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

ImmoRodange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.346.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social, le 30 janvier 2006 à 17.00 heures

Décisions

Après avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

1) Accord sur la nomination de Monsieur Clément Hannequart comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012, Pavillonchamps 47, 4920 Aywaille, Belgique.

2) Accord sur la nomination de Monsieur Vincent Somville comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012, Voie de l'Air Pur 214, 4052 Beaufays, Belgique.

3) Accord sur la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Minjauw Marc avec effet ce 30 janvier 2006.

4) Accord sur la démission de son mandat d'administrateur de la S.p.r.l. ORGAGEST CONSEIL avec effet ce 30 janvier 2006.

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041985//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66603

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.429.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 mars 2006 que:
- M. Georges Deitz, Associé, demeurant 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, a été élu gérant de la société en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire.
Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02339. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041619/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

KORDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 79.938.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor, Fabio Mazzoni et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00835. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041624/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE AUSTRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 72.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 20 avril 2006

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Dominique Moinil et Michel Di Benedetto de leurs fonctions d'administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de H.R.T. REVISION, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

5, rue Jean Monnet,

B.P. 2507,

L-1025 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05002. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041682/1023/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

66604

TIVOLA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.331.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mars 2006 que:

- l'assemblée accepte la démission de Monsieur Bentley Nigel Timothy de son poste d'administrateur;
- est nommé nouvel administrateur Monsieur Aniel Gallo, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata en Italie, demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer. Celui-ci terminera le mandat de celui qu'il remplace, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041678/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

BENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 60.925.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 2 mai 2006 à 13.00 heures

Le conseil d'administration a pris, en conformité avec les dispositions de l'article 2 des statuts de la société, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 49, bld Royal, L-2449 Luxembourg, au 19-21, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg,
et ce, avec effet immédiat.

V. Beno / BENET HANDELSGESELLSCHAFT m.b.h. / BENET PRAHA, Spol s r.o.

Le président / L'Administrateur / L'Administrateur

- / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02810. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041685//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 avril 2006, que:

- L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Fons Van Westerloo coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2005, de Monsieur Ignace Van Meenen coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 12 décembre 2005 avec effet au 1^{er} janvier 2006 et de Monsieur Philippe Delusinne coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2006, pour un mandat prenant fin à l'issue de la présente assemblée.

- L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Madame Christiane Schreiner, de Messieurs Alain Courty, Marc Hansen, Jean Paul Schmit et Gérard Schneider, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.

- L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats de Monsieur Jacques Santer ayant son adresse 69, rue J.P. Huberty, L-1753 Luxembourg, de Madame Colette Flesch avec son adresse 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et de Messieurs Raymond Kirsch ayant son adresse 13, an de Bongerten, L-7346 Steinsel et René Steichen ayant son adresse B.P. 2 L-9201 Diekirch ainsi que de ceux de Messieurs Gerhard Zeiler, Ignace Van Meenen, Alain Berwick, Alain Flammang et Romain Mannelli, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg et de Messieurs Alphonsus Van Westerloo ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg et Philippe Delusinne ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

- L'Assemblée générale décide de nommer Messieurs Axel Duroux ayant son adresse professionnelle 22, rue Bayard, F-75008 Paris et Vincent de Dorlodot ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

- Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

- Sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale désigne comme Réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg 21, allée Scheffer.

- L'Assemblée confie au Réviseur d'entreprise la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06463. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041630//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature

Un mandataire

(041636//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

BALFID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.970.

Lors de la résolution signée en date du 19 avril 2006, l'associé unique de la société BALFID, S.à r.l. a décidé d'accepter la nomination de Monsieur Marcus Billman, avec adresse au 6, Courtlands Avenue, Esher, Surrey KT10 9HZ en tant que Gérant de la société BALFID, S.à r.l., avec effet immédiat et pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur Paridaens, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041720/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

REAL RESORT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 110.904.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société REAL RESORT FINANCE S.A., tenue à Luxembourg, le 26 avril 2006, que:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Claude Kremer en tant qu'administrateur;

- décision a été prise de nommer Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg comme nouvel administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée générale et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041744//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

66606

CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.381.

Commissaire:

PricewaterhouseCoopers,
Réviseurs d'Entreprises,
400, route D'Esch,
L-1014 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 mars 2006 a décidé de renouveler le mandat jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes (mars 2007).

Luxembourg, le 23 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03482. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041725//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

FALCON VALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 103.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FALCON VALLEY S.A., tenue à Luxembourg, le 27 avril 2006, que:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Claude Kremer en tant qu'administrateur;
- décision a été prise de nommer Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg comme nouvel administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée générale et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041745//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

ALANEDA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.301.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041755//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

FIBRE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 57.144.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre FIBRE FINANCE S.A. et LINKLATERS LOESCH (anciennement DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH (anciennement LOESCH & WOLTER)) en date du 18 février 1997, a été résilié avec effet au 10 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIBRE FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO05007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041840//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 65.507.

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons;

2.- La société à responsabilité limitée A.03 DATAGLOBAL, ayant son siège à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Guy Rollinger, préqualifié.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.507, a été constituée originairement sous la dénomination sociale de ISOLATIONS GUY ROLLINGER, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 727 du 8 octobre 1998, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1638 du 15 novembre 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées confirment:

- Monsieur Guy Rollinger, commerçant, né à Luxembourg, le 10 juillet 1956, demeurant professionnellement à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons, comme gérant administratif de la société;

- Monsieur Steve Molitor, directeur technique, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig, comme gérant technique de la société.

Deuxième résolution

Les associées décident que la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2006, vol. 536, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mai 2006.

J. Seckler.

(042123/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

S.C.I. LE MARTINET, Société Civile Immobilière.

R. C. Luxembourg E 526.

EXTRAIT

Les associés et le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. informent qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société SCI LE MARTINET, établie au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. E 526, est dénoncé à partir de ce jour, mercredi 15 février 2006.

La présente est déposée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et au Registre de Commerce et des Sociétés à des fins de publicité.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

A.S. Garros / H. Maudarbocus

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041859//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66608

METCH INVEST, Société Anonyme.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 76.207.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENG, ayant son siège social à Panama; ici représentée par Monsieur Jean-Marie Gérard Rault, employé privé auprès de WEBER & BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 avril 2006,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme METCH INVEST, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.207, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro du

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, libéré à concurrence de 40,32% de sorte qu'elle possède un capital libéré de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Que WOODHENG, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société METCH INVEST et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet, qui est à considérer comme liquidée.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Rault, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 mai 2006.

P. Decker.

(042163/206/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

IMMOBILIERE FINANCIERE HOLDING 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 74.523.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Messieurs Bruno Beernaerts, Riccardo Moraldi et David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.

ii) CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041979/5878/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66609

CONTACT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.529.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041774//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

NN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.825.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041788//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,

(anc. WEBBER WENTZEL & CO, S.à r.l.).

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.583.

In the year two thousand and six, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of MAITLAND LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 13.583, having its registered office in Luxembourg, incorporated in the form of a «société à responsabilité limitée» under the denomination of WEBBER WENTZEL & CO, S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing at Pétange, dated January 13, 1976, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 83 of April 23, 1976.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 11, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 720 of July 13, 2004.

The meeting begins at nine thirty a.m., Mrs Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand and five hundred (1,500) shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-), representing the total capital of one million and five hundred thousand Euro (1,500,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To replace the existing Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company entitled «Objects» by a new Article 3 as per annexe 1, attached to the proxies.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The existing Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company entitled «Objects» is replaced by a new Article 3 having the following wording:

«Art. 3. Object Clause

1. The object of the Company is:

1.1 to act as domiciliation agent («domiciliataire»), and financial services administrative agent («agent administratif du secteur financier») according to the law of 5 April 1993 on the Financial Sector, as amended, and in such capacity, to allow companies to establish their premises for the conduct of their activities consistent with their corporate objects and to provide any manner of related services to such companies and to establish and administer Luxembourg and non Luxembourg credit institutions, professionals of the financial sector, undertakings for collective investments («Funds») or other companies, as well as pension funds; and

1.2 to act as registrar and transfer agent («agent de transfert et de registre») according to the law of 5 April 1993 on the Financial Sector, as amended in relation to Funds and other companies, and in such capacity to receive and execute orders on behalf of such Funds and other companies, and maintain appropriate share and other registers of certificates of title for Funds and other companies;

1.3 to provide assistance and advice in its widest sense, to legal entities as well as individuals, on economic and commercial matters.

2. In particular, the Company shall act in the establishment and administration of Funds and other companies which shall include:

2.1 the provision of company secretarial and related services, accounting, valuation, domiciliation and custodian services, including permanent and temporary directorship and/or control;

2.2 economic and financial management services;

2.3 assistance and advice in the widest sense (other than investment management or advice) in connection with the establishment, merger, concentration and reorganization of all entities, whether commercial or not, companies or groups of companies, funds, in whatever type or form, in Luxembourg or elsewhere.

3. The Company may engage in any activities connected with the administration and promotion of any such Fund or company. It may, acting on behalf of and duly authorised by each Fund or company, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities and do any such acts as may be required to fulfil these objects, and exercise on behalf of such Fund or company and the holders of shares of a Fund or company, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of such Fund or company. The Company may also proceed to any inscriptions and transfers in its name or in the names of third parties in the register of shares or debentures of any Funds or other companies. The Company may carry out any financial or commercial transactions in relation to movable or immovable property, may invest and take up participations whether by way of purchase, subscription, contribution or otherwise in any company, already in existence or to be formed, having a similar or related object or likely to facilitate the development or extension of the objects of the Company, and may generally carry out any industrial, commercial, financial or other transaction directly or indirectly associated with the above objects and purposes.

4. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.

5. The activities listed in this article shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory and therefore the company may carry out any other activities falling directly or indirectly in the scope of its object or which will assist in realizing its object.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at nine forty-five.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de MAITLAND LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 13.583, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WEBBER WENTZEL & CO, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Pétange, en date du 13 janvier 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 83 du 23 avril 1976.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 720 du 13 juillet 2004.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de remplacer l'article 3 actuel des statuts de la Société intitulé «Objet» par un nouvel article 3 tel que repris dans l'annexe 1, attachée aux procurations.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de remplacer l'article 3 actuel des statuts de la Société intitulé «Objet» par un nouvel article 3 ayant la teneur suivante:

«Art. 3. Objet

1. L'objet de la Société est:

1.1 d'agir comme domiciliataire et agent administratif du secteur financier conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier, et en cette qualité, de permettre à des sociétés d'établir leurs prémisses pour la conduite de leurs activités compatibles avec leur objet social, et de fournir toute sorte de services connexes à ces sociétés, et de constituer et d'administrer des établissements de crédit, PSF, OPC («Fonds») ou autres sociétés ainsi que des fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger;

1.2 d'agir comme agent de transfert et de registre conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier, en relation avec des Fonds ou autres sociétés, et en cette qualité, de recevoir et d'exécuter des ordres pour compte de ces Fonds et autres sociétés, et de tenir à jour les registres d'actions et tous autres registres de ces Fonds et autres sociétés;

1.3 de prêter toute assistance et conseil au sens le plus large à des entités légales et aux particuliers en matière économique et commerciale.

2. En particulier, la Société participera à l'établissement et à la gestion de Fonds et d'autres sociétés, ce qui inclura:

2.1 la prestation de services de secrétariat, comptabilité, évaluation, domiciliation et de garde y compris la direction et/ou le contrôle permanent ou temporaire;

2.2 les services économiques et de gestion financière;

2.3 l'assistance et le conseil au sens le plus large (autres que conseils ou gestion en investissements) afférents à l'établissement, la fusion, la concentration et la réorganisation de toutes entités, commerciales ou non, sociétés ou groupes de sociétés, Fonds de quelque forme que ce soit, au Luxembourg ou ailleurs.

3. La Société pourra être engagée dans toutes les activités liées à la gestion et la promotion de tout Fonds ou société. Elle pourra, dûment autorisée, au nom de chaque Fonds ou société, signer tous contrats, acheter, vendre, échanger et livrer tous titres, et exercer au nom de ce Fonds ou de cette société et des détenteurs d'actions d'un Fonds ou d'une société, tous droits et privilèges, particulièrement les droits de vote afférents aux titres constituant les avoirs de ce Fonds ou de cette société. La Société pourra également, en son nom ou au nom de tiers, procéder à toutes inscriptions et transferts dans le registre d'actions ou d'obligations de chaque Fonds ou société. La Société pourra effectuer toutes transactions financières ou commerciales ayant un rapport avec les propriétés mobilières ou immobilières, elle pourra procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société existante ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux objets et fins ci-dessus décrits.

4. Toute activité exercée par la Société pourra l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

5. Les activités énumérées au présent article ne seront pas considérées exhaustives, mais auront seulement valeur de déclaration et par conséquent la Société pourra exercer toutes autres activités se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter la réalisation de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, R. Thill, M. Prospert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(046498/230/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. WEBBER WENTZEL & CO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.583.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 670 du 12 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046499/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.092.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041789//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

LA FINANCIERE VICTOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 110.222.

La FIDUCIAIRE L.P.G., S.à r.l. (R.C. n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de LA FINANCIERE VICTOR S.A. (R.C. n° B 110.222) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2005.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041823//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

LA FINANCIERE VICTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 110.222.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Gilles Malhomme démissionne de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Jonathan Beggato démissionne de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Madame Charlotte Fouquet démissionne de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Fabien Righeschi démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Beggato / G. Malhomme / Ch. Fouquet / F. Righeschi.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041827//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

66613

GEKKO INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
H. R. Luxembourg B 67.008.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 13. Mai 2005

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse nach L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041855/745/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

SCI SINT WILLIBRORD, Société Civile Immobilière.

R. C. Luxembourg E 2.341.

EXTRAIT

Les associés et le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. informent qu'il a été décidé à l'unanimité que le siège social de la société SCI SINT WILLIBRORD, établie au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, est dénoncé à partir de ce jour, mercredi 15 février 2006.

La présente est déposée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et au Registre de Commerce et des Sociétés à des fins de publicité.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

A.S. Garros / H. Maudarbocus

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041860//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

NOEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.251.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 avril 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation comme nouvel administration de Monsieur Roberto Borsatto, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 août 2005, avec effet au 7 juillet 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président et administrateur-délégué;
- Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, vice-président et administrateur-délégué;
- Andrea Carlassare, employé privé, demeurant à Spinea (Italie), administrateur;
- Roberto Borsatto, employé privé, demeurant à Spinea (Italie), administrateur;
- Mauro Princivalli, avocat, demeurant à Treviso (Italie), administrateur;
- Luca Savio, employé privé, demeurant à I-Ponte di Piave, administrateur;

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NOEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Président et administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044548/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

66614

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.984.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number 106.142,

acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 108.984 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on June 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1214 of November 16, 2005, and which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 27, 2006, publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800.-), from two hundred ninety-nine thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 299,475.-) up to three hundred and twelve thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 312,275.-) by the issue of five hundred and twelve (512) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares newly issued are entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at three hundred and twelve thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 312,275.-) represented by twelve thousand four hundred ninety-one (12,491) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (la «Société»), constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.142,

agissant en son nom propre ainsi qu'en celui de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 108.984 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1214 du 16 novembre 2005, et qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 27 mars 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 299.475,-) à trois cent douze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 312.275,-) par l'émission de cinq cent douze (512) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises sont entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-), se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent douze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 312.275,-), représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-onze (12.491) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2006, vol. 436, fol. 57, case 8. – Reçu 128 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2006.

H. Hellinckx.

(044608/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(044610/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON, FLTRI,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1030 Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 573.

MODIFICATION STATUTS

Ancien Titre VIII. Dopage

Art. 33. L'association procède à des contrôles antidopages lors des Championnats Nationaux lors de toute manifestation de triathlon, de duathlon ou épreuve apparentée, ainsi qu'en dehors des compétitions. Elle fournit tous les ans un rapport y relatif à la fédération internationale compétente si elle l'exige.

Art. 34. L'association autorise la fédération internationale compétente et/ou le Comité National pour la Lutte contre le Dopage à effectuer leurs directives de procédure en matière de contrôle antidopage, des contrôles antidopage lors des Championnats Nationaux, lors de toute manifestation de triathlon, de duathlon ou épreuve apparentée, ainsi qu'en dehors des compétitions.

Art. 35. L'association, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation aux fédérations internationales, proscrie l'utilisation par les sportifs et de l'administration aux sportifs de substances ou de moyens de dopage.

Art. 36. En matière de contrôle antidopage, l'association se soumet avec tous ses licenciés actifs et inactifs à l'autorité de l'organisme national de coordination agréé par le C.O.S.L. et les autorités étatiques compétentes.

Art. 37. En matière de procédures disciplinaires pour les infractions au dopage et de sanctions, l'association se soumet avec tous ses licenciés actifs et inactifs à l'autorité des fédérations internationales compétentes pour le domaine et auxquelles elle est affiliée.

Motivation: Modification des statuts en vue de la création de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) et du Conseil de Discipline contre le Dopage (CDD).

Nouveau Titre VIII. Dopage

Art. 33. La Fédération, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération internationale régissant son sport, proscrie l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, la Fédération se soumet avec toutes ses sociétés membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Elle reconnaît à cet organisme:

- le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement
- les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;
- le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède;
- le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;
- le droit de diriger les poursuites devant le Conseil de Discipline contre le Dopage chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

La Fédération cède au Conseil de Discipline contre le Dopage, institué à cet effet par le C.O.S.L., le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

Les articles actuels 38 à 47 sont renumérotés en articles 34 à 43.

MODIFICATION CODE GENERAL

Art. 1^{er}. La limite d'âge pour l'émission d'une première licence compétition pour jeunes par la FLTRI est fixée à 10 ans.

Motivation: Compte tenu du nombre élevé de participations d'enfants aux courses promotionnelles de la saison 2004 et de la demande des clubs pour l'établissement de licences compétition, la limite d'âge initiale de 10 ans a été revue à la baisse.

Art. 1^{er}. La limite d'âge pour l'émission d'une première licence compétition pour jeunes par la FLTRI est fixée à 8 ans.

MODIFICATION CODE TRIATHLON

Art. 19. Les clubs ont la possibilité de faire homologuer au maximum 3 tenues vestimentaires qui doivent obligatoirement être dans les couleurs du club. L'espace réservé aux sponsors sur la tenue vestimentaire est défini sur les esquisses en annexe du présent document et dont le nombre de sponsors est illimité.

Motivation: Suite aux problèmes rencontrés lors des Championnats Nationaux de Triathlon 2004, le conseil d'administration de la FLTRI a décidé de proposer une nouvelle réglementation pour les tenues vestimentaires visant une solution plus équitable aussi bien pour les clubs que pour leurs top athlètes.

Art. 19. Les clubs ont la possibilité de faire homologuer au maximum 2 tenues vestimentaires. Une (1) tenue doit obligatoirement être dans les couleurs du club, une deuxième tenue plus spécifique pour le triathlon «race suit» doit être identique pour tous les athlètes d'un même club du point de vue couleur et dessin. Le «race suit» doit obligatoirement porter le nom du club.

L'espace réserve aux sponsors sur la tenue vestimentaire est défini sur les esquisses en annexe du présent document et dont le nombre de sponsors est illimité. Les nouvelles tenues doivent être homologuées au moins 1 semaine avant la première compétition officielle de la saison. Les demandes d'homologation doivent obligatoirement être introduites par les clubs.

Proposition de modification du Code Triathlon

Argumentatif: Suite aux problèmes rencontrés lors des 2 championnats nationaux de duathlon en 2005 (vainqueur masters ne s'est pas vu décerner le titre de champion national élite), la FLTRI propose de modifier l'article 14 du code triathlon comme suit:

Anc. Art. 14. Les championnats nationaux individuels sont ouverts à tous les athlètes. Chaque athlète doit participer à la course de sa catégorie d'âge. Le conseil d'administration peut déroger à cette règle.

Art. 14. Les championnats nationaux individuels sont ouverts à tous les athlètes. Les athlètes des catégories youth A, B, C doivent obligatoirement participer aux courses de leur âge. La course élite est ouverte aux juniors, élite et masters.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03880. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042172//81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

ARTS & MEUBLES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 106.107.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 28 décembre 2005, enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, volume 434 - folio 95, case 7, que les actionnaires de la société anonyme ARTS & MEUBLES S.A., en liquidation, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.107, constituée en date du 6 août 1999, et dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, contenant une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 11 juin 2005, mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 28 décembre 2005, ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société ARTS & MEUBLES S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la société.

Mandat a été donné à Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités en relation avec la liquidation.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(045095/242/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

VILLAGE AURELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 116.320.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VILLAGE AURELIA, S.r.l. ayant son siège social à Rome, Via Cavalier d'Arpino 8 (Italie), constituée suivant acte reçu par Maître Franco Ventura, notaire de résidence à Rome, en date du 2 avril 1985, inscrite Registro delle Imprese de Rome sous le numéro 06963350589 et au CCIAA de Rome sous le numéro 552784 REA.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de dix mille quatre cents euros (EUR 10.400,-) est détenue par:

a. INDALE INVESTMENTS INC, ayant son siège à Via General Nicanor A de Obarrio, Calle 50, Plaza 2000 Panama City, République du Panama, à concurrence de quarante pour cent (40%),

b. DOWNES INVESTMENTS INC, ayant son siège social à Via General Nicanor A de Obarrio, Calle 50, Plaza 2000 Panama City, République du Panama, à concurrence de soixante pour cent (60%),

et que les associés sont dûment représentés à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les associés déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 2.100,- pour le porter de son montant actuel de EUR 10.400,- à EUR 12.500,- par incorporation au capital du montant de EUR 2.100,- à prélever sur les résultats reportés et sans créer ni émettre des parts sociales nouvelles.

3. Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 29 décembre 2005 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

4. Changement de la dénomination en VILLAGE AURELIA, S.à r.l.

5. Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

6. Approbation du rapport du réviseur.

7. Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur Madame Silvia Egidi, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

8. Nomination d'un gérant de la société devenue luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Francesco Marino, notaire de résidence à Rome, en date du 28 décembre 2005, que le siège de la société VILLAGE AURELIA, S.r.l, est transféré de Rome, Via Cavalier d'Arpino, 8 (Italie) à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établie au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cent euros (EUR 2.100,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille quatre cents euros (EUR 10.400,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans cependant créer et émettre des parts sociales nouvelles.

L'assemblée constate que la libération de la dite augmentation de capital a été faite par incorporation au capital de la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,-) prélevée sur la réserve légale.

L'existence de la réserve légale a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 29 décembre 2005.

Ce bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée décide que le capital social au montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sera dorénavant représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales et décide de leur attribuer une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Tous pouvoirs sont conférés à la gérante ci-après nommée pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 29 décembre 2005 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société VILLAGE AURELIA, S.r.l. en VILLAGE AURELIA, S.à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est VILLAGE AURELIA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension que ce soit à Luxembourg ou ailleurs dans le monde.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1. DOWNES INVESTMENTS INC, ayant son siège social à Via General Nicanor A de Obarrio, Calle 50, Plaza 2000 Panama City, République du Panama, soixante-quinze parts sociales	75
2. INDALE INVESTMENTS INC, ayant son siège social à Via General Nicanor A de Obarrio, Calle 50, Plaza 2000 Panama City, République du Panama, cinquante parts sociales.	50
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV. Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V. Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, daté du 9 février 2006.

Le rapport contient la conclusion suivante:

Sur base des vérifications effectuées, nous sommes d'avis que l'actif net de la société au 29 décembre 2005 est au moins égal au capital minimum de EUR 12.500,-.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg et peut ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Septième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Madame Silvia Egidi, demeurant à I-00181 Rome Via della Cisa, 8, née à Rome, le 27 avril 1967, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de seule et unique gérante de la société VILLAGE AURELIA, S.à r.l., prédésignée, devenue luxembourgeoise, Madame Silvia Egidi, prénommée.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2006.

H. Hellinckx.

(044591/242/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

CHIEN BLEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 93.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2006 que:

Première résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de porter à quatre le nombre des administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer aux fonctions d'Administrateur à compter de ce jour:
- Monsieur Dimitrios Protogerellis, né le 5 mai 1944 en Ethiopie, de nationalité grecque, demeurant à Attikhe en Grèce.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, d'autoriser la nomination d'un second administrateur-délégué.

Le 26 avril 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041835/1091/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

CHIEN BLEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 93.306.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 26 avril 2006 que:

La décision: «Les administrateurs nomment Monsieur Dimitrios Protogerellis à compter de ce jour comme second administrateur-délégué» est adoptée à l'unanimité.

Le 26 avril 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041837/1091/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.817.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of October.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the shareholders of HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS (the «Company»), a «société d'investissement à capital variable» with its registered office at 69, route d'Esch, in Luxembourg, incorporated in Luxembourg by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), on the 4 February, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 6 March, 2002.

The Meeting was presided by Mrs Marie-Wenn Luc, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Olivier Stoffels, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer Mr Gerard Pirsch, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present and the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. The Extraordinary General Meeting convened for 21 September, 2005 could not validly deliberate because of lack of quorum, and the present Meeting was therefore duly reconvened by publication of a notice containing the agenda in the D'Wort, the Lëtzebuurger Journal and in the Mémorial on 22 September, 2005 and on 10 October, 2005. Notices have been sent to the registered shareholders on 22 September, 2005.

III. It appears from the attendance list that out of twelve million eighty-eight thousand three hundred and ninety-three point six hundred and fifteen (12,088,393.615) shares issued, eighty-four thousand four hundred and nine (84,409) shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the item of its agenda.

IV. The merger proposal, the special reports on the merger proposal prepared by the auditors of the Company and of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, the reports of the directors of the Company and of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, the financial reports containing the audited annual accounts of the last two accounting years of the Company and the last three accounting years of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, a recent accounting statement of the Company, and the current Prospectus of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS were available for inspection to the shareholders of the Company and of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, from 19 August, 2005 at the addresses set forth in the merger proposal.

V. As of the date of the present Meeting, no shareholder(s) of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS has/have requested that a shareholders' meeting of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS be held to deliberate on the proposed merger.

VI. The agenda of the Meeting is the following:

To approve the merger of the Company into HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS («HGIF»), a «société d'investissement à capital variable» with multiple compartments, organised under Part I of the Luxembourg law of 20 December, 2002, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

(i) The report of the board of directors of the Company explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 19 August, 2005 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg.

(ii) The audited reports prescribed by Article 266 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies prepared by KPMG AUDIT.

1) To approve more specifically the merger as detailed in the merger proposal.

2) To determine 28 October, 2005 or such other date as the general meeting of the shareholders of the Company shall decide, upon the chairman's proposal (this date not being later than six months after the date of the extraordinary general meeting) the effective date of the merger as defined in the merger proposal (hereafter the «Effective Date»).

3) To decide that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the «Assets») of the sub-funds/classes of the Company, will be automatically transferred to the different sub-funds/classes of HGIF as follows:

Sub-Fund of the Company	Class	Sub-Fund of HGIF	Class
STERLING INVESTMENT GRADE BOND	A	STERLING INVESTMENT GRADE BOND	P ^D
UK EQUITY	A	UK EQUITY	A ^D
UK EQUITY	E	UK EQUITY	E ^D
UK EQUITY OPPORTUNITIES	A	UK FREESTYLE	M ^D

D: Distribution shares

4) To decide that on the Effective Date, HGIF will issue to the shareholders of the sub-funds/classes of the Company, shares in the sub-funds/classes of HGIF as described above. The number of shares issued will be determined on the basis of the relevant net asset values of the sub-funds/classes of the Company and of HGIF or one new share in the sub-funds/classes of HGIF will be issued for each share held in the sub-fund/class of the Company. The new shares in HGIF will be distribution shares, issued in registered form as of the Effective Date.

5) To state that, as a result of the merger, the Company be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed, the Meeting approves the following resolution at a majority of 82,396 shares voting in favour:

Sole resolution

The shareholders resolve to approve the proposed merger of the Company into HGIF.

1. The shareholders resolve to approve more specifically the conditions of the merger as described in the merger proposal.

2. The shareholders resolve to determine 28 October, 2005 after close of business as the Effective Date of the merger.

3. The shareholders decide to approve the allocation, on the Effective Date, of the Assets of the Company to the relevant sub-funds and classes of the Company into the sub-funds and classes of HGIF as follows:

Sub-Fund of the Company	Class	Sub-Fund of HGIF	Class
STERLING INVESTMENT GRADE BOND	A	STERLING INVESTMENT GRADE BOND	PD
UK EQUITY	A	UK EQUITY	AD
UK EQUITY	E	UK EQUITY	ED
UK EQUITY OPPORTUNITIES	A	UK FREESTYLE	MD

D: Distribution shares

4. The shareholders resolve to decide that on the Effective Date, HGIF will issue to the shareholders of the sub-funds/classes of the Company, shares in the sub-funds/classes of HGIF as described above. The number of shares issued will be determined on the basis of the relevant net asset values of the sub-funds/classes of the Company and of HGIF or one new share in the sub-funds/classes of HGIF will be issued for each share held in the sub-fund/class of the Company. The new shares in HGIF will be distribution shares, issued in registered form as of the Effective Date.

5. The shareholders decide that, as a result of the merger, the Company shall be wound up on the Effective Date and all its shares be cancelled.

The undersigned notary declares, in compliance with article 271(2) of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, that he has verified and certifies the accomplishment and the legality of the measures incumbent upon the merging companies and of the merger proposal.

There being no further item on the agenda, the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS (la «Société»), société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 69, route d'Esch, à Luxembourg constituée à Luxembourg par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 4 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 6 mars 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Wenn Luc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Stoffels, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Gérard Pirsch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste signée ne varietur par les membres du bureau demeure jointe à l'original du présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en date du 21 septembre 2005 n'a pu valablement délibérer pour défaut de quorum, et la présente Assemblée a été dûment reconvoquée par la publication d'un avis contenant l'ordre du jour dans le D'Wort, le Lëtzebuurger Journal et le Mémorial en dates des 22 septembre 2005 et 10 octobre 2005. Les avis ont été envoyés aux actionnaires nominatifs en date du 22 septembre 2005.

III. Il résulte de la liste de présence que sur douze millions quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize virgule six cent quinze (12.088.393,615) actions mises et en circulation, quatre-vingt-quatre mille quatre cent neuf (84.409) actions sont représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. Le projet de fusion, les rapports préparés par les réviseurs de la Société et de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, les rapports des conseils d'administration de la Société et de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des deux dernières années sociales de la Société et des trois dernières années sociales de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, un état comptable récent de la Société, ainsi que le Prospectus en vigueur de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de HSBC Global Investment Funds depuis le 19 août 2005 aux adresses indiquées dans le projet de fusion.

V. A la date de la présente Assemblée, aucun actionnaire de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS n'a demandé que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS afin de délibérer sur le Projet de Fusion.

VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Approuver la fusion par absorption de la Société dans HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS («HGIF»), une «société d'investissement à capital variable» à compartiments multiples organisée sous la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, après avoir entendu:

i) Le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 19 août 2005 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

ii) Les rapports révisés prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par KPMG AUDIT S.A.

1. Approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans le projet de fusion.

2. Fixer au 28 octobre 2005 ou à toute autre date déterminée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur proposition du président (cette date ne pouvant pas être postérieure de plus de six mois à la date de l'assemblée générale extraordinaire), la date effective de la fusion, telle que définie dans le projet de fusion (ci-après la «Date Effective»).

3. Décider qu'à la Date Effective de la fusion, l'actif et le passif (les «Avoirs») des compartiments/classes de la Société seront transmis de plein droit aux différents compartiments/classes de HGIF comme suit:

Compartiment de la Société	Classe	Compartiment de HGIF	Classe
STERLING INVESTMENT GRADE BOND	A	STERLING INVESTMENT GRADE BOND	P ^D
UK EQUITY	A	UK EQUITY	A ^D
UK EQUITY	E	UK EQUITY	E ^D
UK EQUITY OPPORTUNITIES	A	UK FREESTYLE	M ^D

D: Actions de distribution

4. Décider qu'à la Date Effective, HGIF émettra aux actionnaires des différents compartiments/classes de la Société, des actions dans les compartiments/classes de HGIF tel que décrit ci-avant. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments/classes de la Société et de HGIF ou une nouvelle action des compartiments/classes de HGIF sera émise pour chaque action du compartiment/classe de la Société. Les nouvelles actions dans HGIF seront émises sous forme nominative.

5. Déclarer que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions de la Société seront annulées.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports des conseils d'administration et des réviseurs mentionnés dans l'ordre du jour, lesquels resteront annexés au présent acte, l'Assemblée approuve la résolution ci-après à une majorité de 82.396 actions votant en faveur de la résolution:

Résolution unique

Les actionnaires décident d'approuver la fusion par absorption de la Société dans HGIF.

1. Les actionnaires décident d'approuver plus spécifiquement les conditions de la fusion telle que décrites dans le projet de fusion.

2. Les actionnaires fixent le 28 octobre 2005, comme Date Effective de la fusion.

3. Les actionnaires décident d'approuver la transmission de plein droit à la Date Effective des Avoirs des compartiments/classes de la Société aux compartiments/classes de HGIF comme suit:

Compartiment de la Société	Classe	Compartiment de HGIF	Classe
STERLING INVESTMENT GRADE BOND	A	STERLING INVESTMENT GRADE BOND	P ^D
UK EQUITY	A	UK EQUITY	A ^D
UK EQUITY	E	UK EQUITY	E ^D
UK EQUITY OPPORTUNITIES	A	UK FREESTYLE	M ^D

D: Actions de distribution

4. Les actionnaires décident d'accepter l'émission, à la Date Effective, d'actions nouvelles dans les compartiments/classes de HGIF tel que décrit ci-avant.

Le nombre d'actions émises sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments/classes de la Société et de HGIF ou une nouvelle action des compartiments/classes de HGIF sera émise pour chaque action du compartiment/classe de la Société. Les nouvelles actions dans HGIF seront émises sous forme nominative au jour de la Date Effective.

5. Les actionnaires décident que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que ses actions seront annulées.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M.V. Luc, O. Stoffels, G. Pirsch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2005, vol. 433, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(044576/242/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.958.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04472, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(044993/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.958.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(044994/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.
